



COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°13
Réunion du 14 novembre 2023

Président : M. LANDUCCI Julien

Présents : MM. Denis RICCI, Marc BENINCASE Gérard AUDEL, Jean-Paul DELALANDE, Chokri ABED.

Excusé : MM. Romain SENESI.

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXÉE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARÉ FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT ÉGALEMENT INFORMÉS QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RÉSULTATS DANS LES 48 HEURES.

FESTIVAL U12 ET U13 DU 14/10/2023

FESTIVAL U12 – CLUBS QUALIFIÉS A L'ISSUE DU PREMIER TOUR (sous réserve d'homologation).

Site de MENTON :

Premier de poule : **AS MONACO 1 / US CAP DAIL 1 / AS MONACO 2 / CAVIGAL 2.**

Deuxième de poule : **VSJB FC / CAVIGAL 1 / ASTAM 1.**

Site de CONTES :

Premier de poule : **ESSNN 1 / GiF LEV TOUR FAL / OGC NICE / AS MOULINS.**

Deuxième de poule : **ECMV 2 / GAZELEC 1 / USRVN.**

Site des BAOUS :

Premier de poule : **AS CCF 1 / ES BAOUS 1 / ST LAURENT 1.**

Deuxième de poule : **ES BAOUS 2 / AS ST MARTIN.**

Site de LA FONTONNE :

Premier de poule : **PAYS DE GRASSE 1 / AS FONTONNE 1 / Gjo ANTIBES JLP 1 / FC MOUGINS.**

Deuxième de poule : **FC ANTIBES / AS ROQUEFORT.**

Site de MOUANS SARTOUX :

Premier de poule : **AS CANNES 1 / MANDELIEU 1 / ESCR 1 / AS CANNES 2.**

Deuxième de poule : **SCMS 1 / ESCR 3 / USCBO 1.**

FESTIVAL U13 – CLUBS QUALIFIÉS A L'ISSUE DU PREMIER TOUR (sous réserve d'homologation).

Site de ROQUEBRUNE :

Premier de poule : **CAVIGAL 1 / AS MONACO 1 / FC BEAUSOLEIL 1 / USCA 1.**

Deuxième de poule : **AS MONACO 2 / ASRCM 2**

Site de LEVENS :

Premier de poule : **ASTAM 1 / ASTAM 2 / FC CARROS 1 / EC CONTES. 1**

Deuxième de poule : **ST ISIDORE 1.**

Site de LA LAUVETTE :

Premier de poule : **ESSNN 1 / AS ROQUEFORT / VALBONNE 1 / ST LAURENT 2.**

Deuxième de poule : **ESSNN 3 / FONTONNE 1 / ESSNN 2 / US BIOT.**

Site de SAUVAIGO :

Premier de poule : **AS CCF 1 / AS CCF 2 / VALLAURIS / Gjo ANTIBES JLP 1.**

Deuxième de poule : **FC LA COLLE 1.**

Site de GOLFE JUAN :

Premier de poule : **AS CANNES 1 / ESCR 1 / US MANDELIEU 2 / US PEGOMAS 1.**

Deuxième de poule : **AS CANNES 3 / ESCR 2.**

Site des BAOUS :

Premier de poule : **FC MOUGINS.**

Deuxième de poule : **AS MOULINS.**

Rappel : Le deuxième tour aura lieu le 03 FÉVRIER 2024.

FESTIVAL U13 FÉMININ

Vu le nombre d'équipes engagées (21), la commission décide, avec l'accord de la Commission Technique, d'organiser un 1^{er} tour de cadrage comprenant les 3 équipes réserves des clubs ayant engagé 2 équipes.

Les deux premier de ce tour seront qualifiés pour le 1^{er} tour du FESTIVAL FÉMININ du 03 FÉVRIER 2024.

Participeront donc à ce tour 20 équipes réparties en 4 poules de 5.

Les 2 premier de chaque poule seront qualifiés pour la Finale Départementale du 06 AVRIL 2024.

ORGANISATION 1^{er} TOUR DE CADRAGE :

Clubs participants :

- VILLENEUVE LOUBET FOOT 2
- FC CARROS 2
- RC PAYS DE GRASSE 2

L'ordre des rencontres et le site seront communiqués dans le prochain PV.

Ce tour de cadrage aura le samedi 16 décembre 2023.

2ème TOUR DU FESTIVAL U12 / U13 GARCONS ET 1^{er} TOUR U13 FEMININS

Les clubs désirant accueillir les rencontres sont invités à adresser leur candidature au secrétariat du district. 6 sites sont nécessaires, 4 pour le Festival U12 et U13 garçons et 2 pour le Festival U13 féminin.

Se sont déjà portés candidat pour l'organisation du 2ème tour :

- Le FC Beausoleil au stade VANCO à BEAUSOLEIL
- Le FC Carros au stade JABOULET à CARROS

FÉMININE U15 A 11 :

RAPPEL RÉSULTATS DES 1/8eme DE FINALE DU 04 NOVEMBRE 2023 (sous réserve d'homologations)

AS CCF 1	0	-	13	FC CARROS 1
AS DES MOULINS 1	0	-	9	FC MOUGINS 1
ST LAURENT 1	1	-	7	CAVIGAL 1
JS JUAN LES PINS 1	10	-	0	AS ROQUEFORT 1
AS FONTONNE 1	4	-	4	VILLENEUVE LOUBET FOOTBALL 1
	(Tab 4-2)			
OGC NICE 1	9	-	0	ESSNN 1
AS CANNES 1	2	-	4	ES CANNET ROCHEVILLE 1
AS MONACO FF 1	6	-	1	RC PAYS DE GRASSE 1

Les rencontres des ¼ de finale se dérouleront le **16 DÉCEMBRE 2023**.

Le tirage au sort aura lieu le **21 NOVEMBRE 2023** au district.

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Denis RICCI